

Cote du document:	EB 2007/90/R.32
Point de l'ordre du jour:	15
Date:	7 mars 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport sur la mise en œuvre de la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session
Rome, 17-18 avril 2007

Pour: **Examen**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Charalambos Constantinides

Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance

téléphone: +39 06 5459 2054

courriel: c.constantinides@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Rapport sur la mise en œuvre de la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations

I. Introduction

1. Le Conseil d'administration a examiné la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (ci-après dénommée politique anticorruption) à sa quatre-vingt-cinquième session, en septembre 2005. Il a ensuite adopté une version amendée de cette politique en novembre 2005 (EB 2005/85/R.5/Rev.1).
2. En adoptant un plan d'action anticorruption, le FIDA s'est engagé à prendre les mesures suivantes pour améliorer la prévention, la détection et l'investigation des cas de fraude et de corruption, et des fautes professionnelles liés à ses activités et opérations, et à appliquer s'il y a lieu les sanctions appropriées:
 - a) Prévention:
 - i) mise à jour des procédures et des instruments juridiques internes et opérationnels; et
 - ii) information et sensibilisation (création d'un site web anticorruption et diffusion d'un kit d'information sur la lutte contre la corruption).
 - b) Détection et enquêtes:
 - i) mise en place d'un dispositif de communication confidentiel pour signaler les allégations;
 - ii) coordination avec les partenaires du développement et autres entités extérieures;
 - iii) création d'une section des enquêtes au sein du Bureau de l'audit interne (qui, du fait de ses nouvelles attributions, a pris au début de 2007 le nom de Bureau de l'audit et de la surveillance);
 - iv) renforcement des moyens du Service juridique et de l'unité chargée de l'administration des prêts et des dons; et
 - v) examen des structures du FIDA en matière d'investigation.
 - c) Application des sanctions:
 - i) mise en œuvre de procédures d'exclusion ou de sanction à l'encontre des entreprises et consultants financés par le Fonds dans le cadre de ses projets/programmes ou sur le budget administratif du FIDA; et
 - ii) coordination avec les partenaires du développement et autres entités extérieures.
3. Le FIDA s'est également engagé à faire rapport au Conseil d'administration, à sa session d'avril 2007, sur la mise en œuvre de la politique anticorruption. En conséquence, le présent rapport a pour objet de présenter au Conseil d'administration les principales mesures que le FIDA a prises en 2006 pour assurer l'application de sa politique anticorruption.

II. Principales mesures prises en 2006

Prévention et détection

4. Après la campagne de sensibilisation interne lancée en 2005, le FIDA a décidé d'intensifier ses efforts en 2006 pour assurer la diffusion externe de sa politique anticorruption (c'est-à-dire dans le cadre des projets et des programmes qu'il finance). Outre la publication d'une brochure d'information dans les quatre langues officielles de l'Organisation, la création d'un site web anticorruption, en mars 2006, a constitué une mesure importante pour sensibiliser tous les intervenants, tant au sein du FIDA que dans le cadre des opérations que celui-ci finance, à la nécessité de lutter contre la fraude et la corruption. Ce site publie des informations sur les canaux de communication mis en place pour le signalement des cas de fraude ou de corruption: formulaire à remplir en ligne, numéros de téléphone et de télécopie, adresses postales et adresses électroniques, personnes à qui s'adresser.
5. Parallèlement, une vaste campagne de communication a été lancée en vue de présenter les divers aspects de la politique anticorruption du FIDA à l'ensemble du personnel de l'Organisation et des institutions coopérantes ainsi qu'à toutes les autres personnes et entités participant à la mise en œuvre d'activités financées au moyen de prêts et de dons du FIDA. Cette action d'information a notamment été menée dans le cadre des ateliers préparatoires des projets du FIDA, des ateliers régionaux et thématiques et des négociations de prêt qui ont eu lieu durant l'année, ainsi que par voie de messages électroniques et d'affichage sur les sites web des réseaux régionaux du FIDA.
6. Tout au long de l'année 2006, le FIDA a également beaucoup progressé dans le renforcement de ses procédures et instruments juridiques, en comblant les lacunes qui risquaient d'entraver l'application de la politique anticorruption. Tous les documents pertinents ont été soumis à un examen minutieux, qui a permis de faire des propositions précises quant aux modifications ou additions possibles compte tenu des meilleures pratiques en vigueur dans d'autres organismes des Nations Unies et dans les grandes banques multilatérales de développement. La révision officielle des procédures et instruments juridiques en question aura lieu en 2007 (documents internes) et en 2008 (documents opérationnels).

Enquêtes et sanctions

7. Dans le domaine des enquêtes et des sanctions, l'année 2006 aura été plus particulièrement marquée par deux événements: d'une part, la création d'une section des enquêtes, et d'autre part, la refonte générale du dispositif d'enquête et de sanction du FIDA.
8. La section des enquêtes, qui se compose d'un chargé d'enquêtes et de son assistant, est devenue pleinement opérationnelle en 2006. Ouverte au sein du Bureau de l'audit et de la surveillance, cette nouvelle section est une pièce essentielle du dispositif mis en place par le FIDA en matière de prévention, de détection et d'investigation des cas de fraude et de corruption, et des fautes professionnelles liés à ses activités et opérations. Outre le rôle essentiel qu'elle a été appelée à jouer en matière de prévention et de détection, au travers des activités d'information et d'élaboration des politiques décrites dans le présent document, la section des enquêtes a été saisie d'un nombre accru de plaintes en 2006 – beaucoup plus que le FIDA n'en avait enregistré au cours des années précédentes – et elle a traité un nombre d'affaires en nette augmentation, dont quatre ont débouché sur des sanctions. De son côté, le Bureau de l'audit et de la surveillance a continué de réformer son dispositif d'enquête en prenant pour modèle les normes de qualité et les meilleures pratiques en vigueur dans d'autres organismes des Nations Unies ainsi que dans les grandes banques multilatérales de développement.

9. Parallèlement, les procédures d'enquête et de sanction du FIDA ont fait l'objet d'un examen externe mené conjointement par le chef du Bureau de l'intégrité institutionnelle à la Banque interaméricaine de développement et par l'inspecteur chargé des enquêtes au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Cet examen a donné lieu, en moins de six mois, à une vaste réforme des procédures du FIDA en matière d'enquête et de sanction, qui s'est traduite notamment par la suppression du Comité de surveillance, la redéfinition du rôle de l'ex-Bureau de l'audit interne, la création de la commission des sanctions, la mise au point d'une procédure d'exclusion et le renforcement des mesures disciplinaires. Ces différents changements ont été promulgués officiellement dans un numéro du bulletin du Président consacré à la révision des procédures d'enquête et de sanction, publié au début de 2007.

III. Détail des activités entreprises en 2006

*Plan d'action anticorruption approuvé par le
Conseil d'administration, novembre 2005*

État d'avancement en février 2007

I. PRÉVENTION

Élaboration de nouvelles procédures et règles normatives

Mise à jour des procédures et des instruments juridiques internes: Les lignes directrices du FIDA en la matière seront remplacées ou complétées, si besoin est, pour prendre en compte les nouvelles mesures. Cela suppose l'examen, la modification si nécessaire et l'approbation de sections révisées des documents et instruments juridiques pertinents, à savoir essentiellement le Manuel de gestion des ressources humaines, les directives pour la passation des marchés du siège et les contrats types avec les institutions, les fournisseurs et les consultants. Ces procédures ont été publiées ou révisées au cours des trois dernières années et contiennent déjà des dispositions concernant la lutte contre la corruption. La politique et les pratiques du FIDA concernant la protection des dénonciateurs et la divulgation d'informations financières par des agents du Fonds feront l'objet d'une attention particulière dans ce contexte et donneront lieu au besoin à la publication de dispositions appropriées.

Calendrier et ressources. L'examen de toutes les procédures sera achevé d'ici au 30 juin 2006. Il est prévu que des procédures supplémentaires ou révisées seront rédigées et diffusées au personnel dans les trois mois suivant l'achèvement de l'examen interne.

La mise à jour des procédures et des instruments juridiques internes du FIDA a commencé en 2006 et se poursuit actuellement.

Le FIDA a procédé à un examen général des procédures et des instruments juridiques pertinents (en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et la passation des marchés) en vue d'identifier les lacunes éventuelles ou les obstacles susceptibles d'entraver la bonne application de la politique anticorruption. Cet examen a consisté à comparer les dispositions pertinentes avec les meilleures pratiques en vigueur dans d'autres organismes du système des Nations Unies et dans les banques multilatérales de développement, et plus particulièrement avec les principes retenus dans le cadre uniforme de prévention et de répression de la fraude et de la corruption qui a été mis au point par le groupe de travail conjoint des institutions financières internationales pour la lutte contre la corruption.

Le rapport établi à l'issue de cet examen, qui contient des propositions spécifiques concernant les modifications requises pour garantir une application efficace de la politique anticorruption, a été diffusé au sein du FIDA en novembre 2006. La révision des documents pertinents a commencé et devrait se poursuivre et s'achever d'ici la fin de 2007.

Le retard pris s'explique essentiellement par la nécessité de coordonner cet effort avec d'autres initiatives institutionnelles, dont certaines résultent de la mise en œuvre du plan d'action anticorruption (examen externe des procédures d'enquête et de sanction du FIDA, formulation d'une politique d'exclusion).

Mise à jour des procédures et des instruments juridiques opérationnels. Cette tâche suppose l'examen, la modification si nécessaire et l'approbation des révisions apportées aux directives du FIDA pour la passation des marchés, au recrutement des consultants et à l'audit des projets, au Manuel opérationnel pour l'administration des prêts et des dons, ainsi qu'aux dispositions types des accords de prêt et de don et des accords de coopération et aux lettres de nomination concernant les institutions coopérantes. L'examen comprendra une comparaison avec les meilleures pratiques, directives et normes pertinentes d'institutions similaires, y compris avec les directives relatives aux programmes visant à réaliser des projets de développement s'appuyant sur les initiatives locales. Cette tâche impliquera des négociations avec les institutions coopérantes et, éventuellement, la modification de documents fondamentaux du FIDA.

Calendrier et ressources. L'examen de toutes les procédures sera achevé d'ici au 30 juin 2006. Le processus comprendra une phase de consultation avec les institutions coopérantes, et il pourrait être nécessaire de soumettre les révisions à l'approbation du Conseil d'administration. L'exécution de ces actions sera en conséquence synchronisée, selon que de besoin, avec les dates convenues pour l'examen,

La mise à jour des procédures et des instruments juridiques opérationnels est en cours.

Le FIDA a procédé à un examen général des textes pertinents (accords de prêt, accords de coopération) en vue d'identifier les lacunes éventuelles ou les obstacles susceptibles d'entraver la bonne application de la politique anticorruption et de garantir que les activités financées par le Fonds sont exécutées dans un cadre assorti de contrôles appropriés. Cet examen a consisté à comparer les dispositions pertinentes avec les meilleures pratiques en vigueur dans les grandes banques multilatérales de développement.

Le rapport établi à l'issue de cet examen, qui contient des propositions spécifiques de modification, a été diffusé au sein du FIDA en novembre 2006. La révision des documents pertinents a commencé, elle devrait se poursuivre en 2007 et s'achever dans le courant de 2008.

L'exécution de cette tâche est étroitement liée au déroulement d'autres initiatives institutionnelles (mise en œuvre des directives pour la passation des marchés dans le cadre des projets, adoption de la politique en matière de supervision et d'appui à l'exécution – ci-après dénommée politique de supervision). Suite à l'approbation par le Conseil d'administration, en décembre 2006, de la politique de supervision, les directives correspondantes sont en cours de révision, et il devrait en être publié une première version pour examen interne à la mi-mars 2007, qui contiendra des renvois à la politique anticorruption. Les instruments issus du Plan d'action, notamment en ce qui concerne les opérations au niveau des pays, feront également référence à cette politique.

*Plan d'action anticorruption approuvé par le
Conseil d'administration, novembre 2005*

État d'avancement en février 2007

<p>par le Conseil d'administration, des politiques correspondantes et avec les actions liées à la future révision de la politique de supervision du FIDA et la mise en application du nouveau modèle opérationnel.</p>	
<p>Création d'un site anticorruption sur l'intranet et l'internet (ci-après dénommé site web anticorruption) qui présentera la politique du FIDA en la matière et comprendra des définitions, des informations sur les procédures et responsabilités du Fonds en matière d'enquête, des directives à l'intention du personnel, des projets, des institutions coopérantes et des sous traitants, une rubrique "foire aux questions" et des informations sur les enquêtes réalisées par le Fonds.</p> <p>Calendrier et ressources. La première version du site web sera mise en place avant la fin de 2005, et son contenu sera progressivement enrichi.</p>	<p>Le site web anticorruption du FIDA (www.ifad.org/governance/anticorruption) a été inauguré en mars 2006. Outre les renseignements utiles qu'il présente au public sur la politique anticorruption, ce site web expose les moyens formels par lesquels il est possible à toute personne, appartenant ou non au FIDA, de signaler, en toute confidentialité, toute crainte ou allégation concernant des pratiques de fraude, de corruption ou autres pratiques irrégulières au moyen du formulaire de signalement en ligne ou par téléphone, télécopie, courrier et messagerie électronique, ou encore en personne.</p> <p>L'annonce de la création d'un site web anticorruption a été envoyée peu après à l'ensemble du personnel du FIDA et à plus de 1 000 autres personnes participant à la mise en œuvre des activités financées par des prêts et des dons du FIDA, ainsi qu'au personnel des institutions coopérantes. La publicité du site anticorruption a également été faite sur les sites web des réseaux régionaux du FIDA (FIDAMERICA, FIDAFRIQUE).</p> <p>Plusieurs nouveautés sont venues enrichir le site web anticorruption en 2006, à savoir: i) la traduction du site dans les quatre langues officielles; ii) la création de liens vers la page de la politique anticorruption et vers la brochure anticorruption; et iii) la mise en ligne d'un formulaire de signalement.</p>
<p>Diffusion d'un kit d'information sur la lutte contre la corruption donnant des informations sur les canaux de communication mis en place pour le signalement des pratiques irrégulières, des procédures à utiliser pour traiter les différents types de pratiques irrégulières, les responsabilités et obligations du personnel, des autres entités internes, des institutions coopérantes, et des autres entités externes concernant d'éventuelles irrégularités.</p> <p>Calendrier et ressources. Le kit d'information sur la lutte contre la corruption sera diffusé dans les cinq mois suivant l'approbation définitive de la politique.</p>	<p>Une brochure sur la lutte contre la corruption indiquant la marche à suivre pour signaler les pratiques irrégulières au sein du FIDA et dans le cadre des programmes et projets qu'il finance a été publiée dans les quatre langues officielles. Cette brochure a été diffusée, à l'occasion d'activités au niveau régional et des projets, au personnel de quelque 38 projets et programmes au cours du second semestre de 2006. Elle a également été présentée aux institutions coopérantes d'Amérique latine.</p> <p>La version électronique de cette brochure est disponible sur le site web anticorruption.</p>

II. DETECTION ET INVESTIGATION

Création d'un dispositif confidentiel de communication des allégations

Création d'une boîte à lettre interne à l'usage du personnel du FIDA et d'une ligne anticorruption confidentielle (numéros de téléphone et de télécopie, et adresse électronique). Ces numéros seront diffusés auprès des projets/programmes du FIDA et des partenaires locaux par différents moyens, et notamment le site web anticorruption du FIDA. Des mesures spéciales seront mises en place pour assurer le fonctionnement sécurisé de ces lignes. Le bureau de l'audit interne établira une procédure de sécurité appropriée pour le compte du Comité de surveillance.

Un service de téléphone et de télécopie ainsi qu'une messagerie électronique ont été mis en place et portés à la connaissance des usagers sur le site web anticorruption ainsi que par une campagne de communication auprès des projets et des institutions coopérantes (à l'occasion des ateliers préparatoires des projets du FIDA, des ateliers régionaux et thématiques, des négociations de prêt et par courrier électronique).

Vu les autres moyens de signalement disponibles qui offrent une plus grande sécurité, la création d'une boîte à lettres a été jugée superflue.

*Plan d'action anticorruption approuvé par le
Conseil d'administration, novembre 2005*

État d'avancement en février 2007

Calendrier et ressources. Les numéros de téléphone et de télécopie confidentiels seront mis en service avant la fin de 2005.

Dispositif de signalement confidentiel en ligne. Ce dispositif fondé sur le web sera disponible sur le site web anticorruption du FIDA. Un environnement sécurisé de technologie de l'information sera créé pour héberger ce dispositif qui sera géré par le Bureau de l'audit interne pour le compte du Comité de surveillance.

Calendrier et ressources. Un dispositif de signalement en ligne devrait être mis en service avant la fin de 2005.

Le dispositif de signalement en ligne a été mis en service en avril 2006. Les rapports en ligne reçus sont placés dans une boîte à lettres sécurisée, à laquelle seuls ont accès le chargé d'enquêtes et le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance.

Coordination avec les partenaires du développement et autres entités externes

Évaluation des arrangements actuels avec les institutions coopérantes et officialisation ou renforcement du dispositif de communication et d'investigation des allégations concernant les projets du FIDA. Des mesures seront prises pour faire en sorte que toute allégation concernant des projets ou programmes du FIDA soit signalée sans délai et fasse l'objet d'une investigation de la part de l'État membre, de l'institution coopérante en cause ou du FIDA. Le FIDA réexamine actuellement ses arrangements relatifs aux institutions coopérantes en liaison avec les exigences de supervision des projets qu'il met actuellement au point et, par la même occasion, il renforcera ou officialisera la façon dont sont traitées les allégations concernant des projets ou programmes. Le FIDA et un certain nombre d'institutions coopérantes ont déjà tenu des réunions au cours desquelles ils se sont mis d'accord sur des éléments initiaux du traitement à réserver aux allégations.

Calendrier et ressources. La première série de réunions avec les principales institutions coopérantes devrait se terminer d'ici à la fin de 2005 et il est à espérer que la coordination dans ce domaine s'en trouvera sensiblement renforcée, et ce bien avant la révision prévue des arrangements du FIDA relatifs à la supervision. Il sera peut-être nécessaire de synchroniser l'officialisation de certaines des dispositions convenues avec les actions liées à la prochaine révision de la politique du FIDA en matière de supervision et à la mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel du FIDA.

L'évaluation des dispositions actuelles visant les institutions coopérantes a eu lieu dans le cadre de l'examen des procédures et instruments juridiques du FIDA, qui s'est achevé en novembre 2006 (voir détails ci-dessus).

L'alignement se poursuit. Par exemple, l'accord de coopération avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (principale institution coopérante du FIDA) est en cours de révision et le FIDA saisit cette occasion pour y insérer de nouvelles sections sur les procédures relatives aux allégations de fraude et de corruption. De même, lorsque les accords de coopération avec d'autres institutions seront révisés, ils seront alignés sur la nouvelle politique du FIDA en matière de supervision et sur les procédures y relatives.

L'élaboration en 2007 de directives détaillées du FIDA visant la supervision offriront une nouvelle occasion de définir avec une plus grande précision le rôle des institutions coopérantes en rapport avec les allégations concernant les projets et programmes du FIDA.

Renforcement des moyens de détection et d'investigation du FIDA

Création d'une section des enquêtes au sein du Bureau de l'audit interne et restructuration de ce bureau. Une proposition est à l'étude (dans le cadre de l'établissement du budget 2006) concernant le renforcement du Bureau de l'audit interne visant à lui permettre de s'acquitter de ses fonctions en matière d'investigation. Plus précisément, une section des enquêtes dotée de deux personnes sera créée au sein du Bureau de l'audit interne afin d'exécuter les tâches

La section des enquêtes a été officiellement créée en 2005 au sein du Bureau de l'audit interne, et dotée d'un chargé d'enquêtes en janvier 2006 et d'un assistant en juin 2006.

Cette section est devenue pleinement opérationnelle au cours de 2006 et elle fonctionne à présent conformément aux meilleures normes et pratiques. Des directives détaillées et exhaustives ont été élaborées et publiées au début de 2006. Des procédures et pratiques normalisées ont été établies. La sécurité des dossiers d'investigation s'est sensiblement améliorée à la suite de l'adoption de mesures spécifiques (achat d'armoires sécurisées, par exemple). En outre, une base de

<i>Plan d'action anticorruption approuvé par le Conseil d'administration, novembre 2005</i>	<i>État d'avancement en février 2007</i>
<p>d'investigation sous l'autorité du Directeur du Bureau de l'audit interne et sous la direction du Comité de surveillance. Enfin, le mandat et l'appellation du bureau seront modifiés afin de prendre acte de son rôle en matière de surveillance interne.</p> <p>Calendrier et ressources. Il faudra dégager des crédits supplémentaires s'élevant à 250 000 USD environ pour le Bureau de l'audit interne. Sous réserve de l'inscription de ces crédits au budget 2006, la section des enquêtes sera mise en place avant la fin de 2005 au sein du Bureau restructuré de l'audit interne et de la surveillance.</p>	<p>données efficace et complète sur les investigations a été constituée. Elle permet un enregistrement plus rigoureux des affaires ainsi que le suivi de leur traitement, ce qui débouche dans l'ensemble sur une amélioration notable de la gestion des informations relatives aux affaires, et notamment la communication de statistiques.</p> <p>La section des enquêtes dotée de deux personnes a traité en 2006 un nombre important et croissant d'affaires, tout en poursuivant ses activités de révision/d'élaboration de politiques et de sensibilisation mentionnées dans d'autres parties du présent document. Par rapport à 2005, le nombre des affaires enregistrées a marqué en 2006 une augmentation de 58%. Toutes les affaires reportées des années précédentes ont été réglées et la plupart des nouvelle affaires ont été traitées sans retard excessif, malgré les ressources limitées dont dispose la section. Une affaire interne s'est terminée par le licenciement sommaire d'un membre du personnel, et des procédures ad hoc d'exclusion ont été ouvertes à l'encontre de plusieurs entreprises et individus convaincus d'actes de fraude ou de corruption.</p> <p>Compte tenu de l'élargissement de ses activités, le Bureau de l'audit interne a été rebaptisé Bureau de l'audit et de la surveillance, et son mandat a été révisé en conséquence.</p>
<p>Renforcement des moyens du Service juridique et de l'unité d'administration des prêts et des dons. Le recours à des experts extérieurs et à du personnel supplémentaire pour aider le Comité de surveillance dans ses travaux et assurer la mise en œuvre de la politique anticorruption permettra de renforcer en 2006 les moyens du Service juridique. L'unité d'administration des prêts et des dons redouble d'efforts pour assurer convenablement l'examen et le suivi des questions relatives à l'administration des prêts et des dons, et notamment la procédure d'audit. Cette unité a récemment été dotée à cette fin de personnel supplémentaire et elle prévoit de renforcer encore en 2006 sa capacité dans ce domaine.</p> <p>Calendrier et ressources. Cette tâche exigera des crédits supplémentaires s'élevant à 300 000 USD environ au titre des dépenses de personnel et des moyens financiers du Service juridique. Le coût estimatif de l'accroissement de la capacité de l'unité d'administration des prêts et des dons lié aux activités anticorruption n'est pas spécifié dans son projet de budget, car cette fonction fait partie intégrante des autres activités de l'unité.</p>	<p>Le Service juridique a engagé en 2006 quatre nouveaux juristes. Trois d'entre eux ont pris leurs fonctions en 2006 et le quatrième sera à pied d'œuvre au début de 2007. Le poste de Chef du Service juridique devrait être pourvu prochainement.</p> <p>En qui concerne l'unité d'administration des prêts et des dons, relevant du Bureau du Contrôleur, un fonctionnaire est chargé de l'examen final des rapports d'audit des projets, qui marque l'aboutissement d'un processus commençant au stade des institutions coopérantes et se poursuivant à celui du chargé de programme de pays du FIDA. L'amélioration du processus d'examen des rapports d'audit des projets représente une importante évolution, avec le passage d'une analyse quantitative à une approche plus qualitative. Le suivi des rapports d'audit des projets a permis d'améliorer la ponctualité et la qualité des rapports présentés. Ce processus implique toutefois un effort de longue haleine.</p> <p>S'agissant des autres activités liées à l'administration des prêts et des dons, l'adoption du nouveau modèle opérationnel, et en particulier de la politique de supervision, aura des répercussions sur les activités menées par le Bureau du Contrôleur. En conséquence, le FIDA devra s'assurer que les ressources mises à la disposition de ce bureau soient suffisantes pour garantir la bonne gestion financière des activités qu'il exécute.</p>
<p>Examen des structures d'investigation du FIDA. Les procédures d'investigation et de sanction du FIDA feront l'objet d'un examen, et particulièrement le rôle, les attributions et les pouvoirs du Comité de surveillance, du Bureau de l'audit interne et du Service juridique.</p> <p>Calendrier et ressources. Cette question sera traitée dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la politique qui aura lieu en avril 2007.</p>	<p>Le FIDA a chargé deux experts extérieurs ayant l'expérience des investigations et les sanctions administratives, de conduire un examen des procédures d'investigation et de sanction du FIDA. Le chef du Bureau de l'intégrité institutionnelle de la Banque interaméricaine de développement et l'inspecteur chargé des enquêtes, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, se sont rendus au siège du FIDA en août 2006 pour exécuter la phase sur place de l'examen (c'est-à-dire les entrevues) et ont remis leur rapport au Président à la fin de septembre 2006.</p> <p>La direction du FIDA a approuvé les conclusions de cet examen externe, prévoyant la prise en compte d'un certain nombre des réserves émises. Les procédures révisées relatives à la conduite des investigations et à l'imposition de sanctions, conformément aux principales recommandations issues de l'examen externe, ont été promulguées dans un bulletin du Président publié au début de 2007.</p>

Plan d'action anticorruption approuvé par le
Conseil d'administration, novembre 2005

État d'avancement en février 2007

Les principaux changements introduits dans les procédures révisées sont les suivants: i) transfert au Bureau de l'audit et de la surveillance, des fonctions d'investigation précédemment déléguées au Comité de surveillance et ii) création du Comité des sanctions, composé du Vice-Président du FIDA, du Chef du Service juridique et des Présidents adjoints, et chargé d'examiner les conclusions des investigations et de déterminer l'imposition éventuelle de sanctions ou toute autre mesure appropriée, y compris l'exclusion.

III. APPLICATION DE SANCTIONS

Application d'une procédure d'exclusion ou de sanctions à l'encontre d'entreprises et de consultants

Une procédure d'exclusion et/ou de sanctions sera élaborée et appliquée à l'encontre des entreprises et des consultants financés par le FIDA dans le cadre de ses projets, et la procédure existante visant les entreprises et les consultants financés sur le budget administratif du FIDA sera renforcée. À cette occasion, une politique sera formulée concernant la publication d'informations sur les entreprises ou les consultants exclus.

Calendrier et ressources. La procédure d'exclusion/sanctions dont le texte final est prévu pour la fin de 2006, sera présentée au Conseil d'administration pour approbation.

La nouvelle Commission des sanctions est habilitée à décider des sanctions appropriées à l'encontre des entreprises, entités privées et individus (notamment les consultants) qui ont présenté une offre ou leur candidature, ou participé à des contrats financés par le FIDA ou liés à son siège, et ont été convaincus d'actes de fraude ou de corruption.

Conformément aux meilleures pratiques appliquées par les banques multilatérales de développement qui mettent en œuvre des procédures d'exclusion, les sanctions suivantes peuvent être imposées: i) réprimande; ii) exclusion, définitive ou pour un laps de temps déterminé, des activités financées par le FIDA; iii) ou toute autre sanction jugée appropriée au vu des circonstances, y compris les recours contractuels (par exemple, résiliation).

Dans l'attente de la procédure d'exclusion mentionnée ci-dessus, dont l'application est prévue pour le début de 2007, une procédure d'exclusion ad hoc a été ouverte en 2006, pour la première fois dans l'histoire du FIDA, à l'encontre: i) d'une entreprise et d'une société qui se sont entendues pour bénéficier abusivement des activités du FIDA; ii) d'un employé d'une partie à un projet, coupable de détournement de fonds du projet du FIDA; et iii) d'un individu sélectionné sur présentation de faux diplômes d'études, pour occuper un poste de directeur de projet. En l'occurrence, la personne en cause a été interdite de participation à toute activité financée par le FIDA pour une durée indéterminée. Les autres affaires n'étaient pas encore liquidées à la fin de 2006.

Durant les deux premières années d'activité de la Commission des sanctions, le FIDA évaluera son fonctionnement et décidera s'il convient de publier le nom des entités ou des individus sanctionnés. Dans l'intervalle, une liste sera établie à usage interne et les informations recueillies seront partagées avec les autres organisations internationales et représentants ou agents des pays membres du FIDA qui en font la demande ou ont besoin de connaître ces informations dans l'intérêt de la coopération, l'harmonisation et de la transparence.

Coordination avec les partenaires du développement et autres entités externes

Les bureaux du FIDA qui sont chargés d'investigations participent activement aux efforts et aux initiatives interorganisations relatives au partage de l'information et à l'exclusion croisée ou suivent la question de près. Le Service juridique du FIDA dirige un groupe de travail ad hoc de conseillers juridiques des Nations Unies chargé d'examiner les pratiques des diverses organisations afin de recenser les questions d'intérêt commun et de promouvoir la coordination interorganisations dans ce domaine. Les pratiques appliquées par les banques multilatérales de développement serviront de référence à cet égard. En revanche, le rôle des institutions coopérantes dans la passation des marchés relatifs aux projets/programmes

Le FIDA a recueilli auprès de nombreux organismes des informations sur leurs politiques et procédures d'investigation et de sanction. Ces informations seront présentées à la prochaine réunion des conseillers juridiques des Nations Unies en 2007, où la question de la fraude et de la corruption devrait être débattue.

La coordination permanente dans le cadre du système d'allocation fondé sur la performance instituée avec les banques multilatérales de développement fournit aussi l'occasion d'examiner les politiques et les procédures relatives à la gouvernance et à la corruption. Elle est particulièrement importante avec la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

*Plan d'action anticorruption approuvé par le
Conseil d'administration, novembre 2005*

État d'avancement en février 2007

financés par le FIDA (particularité propre au FIDA) exigera une action coordonnée avec ces institutions en vue d'élaborer et d'appliquer une procédure d'exclusion adaptée aux modalités opérationnelles du FIDA. Le FIDA a déjà donné son accord informel à quelques institutions coopérantes sur un certain nombre de mesures, et des consultations avec toutes les autres institutions coopérantes seront nécessaires pour poursuivre le processus.

Calendrier et ressources. Cette activité, qui a déjà démarré, requerra une importante participation du personnel de plusieurs divisions du FIDA et aura un caractère permanent.

Enfin et surtout, le FIDA a veillé à ce que cette procédure révisée d'investigation soit conforme aux principes et aux lignes directrices des institutions financières internationales en matière d'investigation (septembre 2006).

IV. Action future

10. Comme il ressort des sections II et III, d'importants progrès ont été accomplis, depuis l'adoption, en novembre 2005, de la politique anticorruption, dans chacun des domaines cités dans le plan d'action anticorruption.
11. Le FIDA redoublera d'efforts en 2007 pour achever la mise à jour de ses procédures et de ses instruments juridiques, et renforcer la coordination avec ses partenaires du développement et autres entités externes. Le FIDA n'a que partiellement atteint ces objectifs en 2006, pour la raison principale qu'il a dû tout d'abord réviser ses procédures relatives à la conduite des investigations et à l'imposition de sanctions. Le FIDA compte mettre à jour ses procédures et instruments juridiques internes dans le courant de 2007, et mener à bien la révision de ses procédures et instruments juridiques opérationnels en 2008.
12. L'effort de collaboration interne sera poursuivi afin d'accroître la sensibilisation à l'égard de la fraude et de la corruption, et de promouvoir des activités de dissuasion et de détection à la fois au sein du FIDA et dans le cadre des projets qu'il finance.
13. La section des enquêtes verra ses moyens renforcés par le recrutement d'un cadre associé à la fin de 2007.
14. L'adoption par le FIDA de procédures rationalisées pour la conduite des investigations et l'imposition de sanctions sera source de nouveaux défis en 2007. La création de la Commission des sanctions et la mise en œuvre de procédures d'exclusion marqueront une étape importante dans l'application de la politique anticorruption.
15. Les résultats des efforts accomplis par le FIDA, tels qu'ils sont résumés dans le présent rapport, témoignent de sa volonté de renforcer l'intégrité et de s'attaquer à la fraude et à la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
16. Le rapport annuel du Comité de surveillance pour 2006, qui sera présenté au Comité d'audit et publié sur le site web du FIDA, apportera de nouvelles mises à jour concernant l'application de la politique anticorruption, et des informations supplémentaires sur les activités d'investigation du FIDA en 2006.